Fiche de procédure

Informations de base

RSP - Résolutions d'actualité 2021/2869(RSP) Procédure terminée

Résolution sur le règlement d?exécution (UE) n° 2021/1449 de la Commission du 3 septembre 2021 modifiant le règlement d?exécution (UE) n° 540/2011 en ce qui concerne la prolongation de la validité de l?approbation des substances actives amidosulfuron, bifénox, chlorméquat, chlorotoluron, clofentézine, clomazone, cyperméthrine, daminozide, deltaméthrine, dicamba, difénoconazole, diflufénican, diméthachlore, étofenprox, fenoxaprop-P, fenpropidine, fludioxonyl, flufénacet, fosthiazate, huile de paraffine, huiles de paraffine, hydroxy-8-quinoléine, indoxacarbe, lénacile, MCPA, MCPB, nicosulfuron, penconazole, phénylphénol-2 (y compris ses sels comme le sel de sodium), piclorame, propaquizafop, prosulfocarbe, quizalofop-P-éthyle, quizalofop-P-téfuryle, soufre, tétraconazole, triallate, triflusulfuron et tritosulfuron

Sujet

3.10.09 Phytosanitaire, phytopharmacie, agriculture biologique, agro-génétique: généralités

Informations techniques	
Référence de procédure	2021/2869(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur acte ou compétences d'exécution
Base juridique	Règlement du Parlement EP 112-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ENVI/9/07065